



Insultes à mon encontre

Par **VictoireLB**, le 10/10/2017 à 11:37

Bonjour,
Depuis des années mon mari est en froid avec une personne de son entourage pour -à la base- une histoire d'héritage.
Cette personne éprouve beaucoup de jalousie envers nous et m'insulte copieusement à qui voudra bien l'entendre, mais ne me dit jamais rien directement.
Le dialogue étant impossible avec elle quel recours s'offre à moi afin qu'elle arrête ? Est il possible de porter plainte ? Je n'ai à ce jour que des témoignages oraux.
Je vous remercie par avance.
Vic

Par **Visiteur**, le 10/10/2017 à 13:43

Bjr,
Si vous avez des témoins qui acceptent de "témoigner", vous pouvez tenter la plainte.

Par **VictoireLB**, le 10/10/2017 à 14:21

Merci pour votre réponse, ce n'est vraiment pas une situation évidente car je n'ai pas envie de mêler ces personnes à ces enfantillages... jusqu'ici je ne faisais pas cas de son comportement mais ce weekend a été la fois de trop !

Par **morobar**, le 10/10/2017 à 15:30

Bjr,
Alors soit vous voulez, soit vous ne voulez pas.

Par **VictoireLB**, le **10/10/2017 à 15:34**

En fait, je souhaitais juste savoir si la plainte était envisageable.

Par **SJ4**, le **10/10/2017 à 15:40**

bonjour,rnc'est envisageable. après, si vous voulez qu'il y ai condamnation, une plainte simple en gendarmerie n'est pas un bon départ, voir <http://www.loi1881.fr/porter-plainte-diffamation> pour gagner, il faudra, soit passer beaucoup de temps pour se renseigner sur le droit de la presse, soit prendre un avocat spécialisé.

Par **morobar**, le **10/10/2017 à 15:59**

Bonjour,rnSans preuves, en l'espèce des attestations, votre plainte est d'une part vouée à l'échec, susceptible d'autre part d'un retour de flamme au titre de l'article L226-10 du code pénal.

Par **SJ4**, le **10/10/2017 à 16:15**

c'est pas parce qu'on n'apporte aucune preuve que sa dénonciation est de mauvaise foi. en cas de poursuite pour dénonciation calomnieuse, il n'y aura plus d'état d'âme pour faire témoigner les personnes qui ont entendu les injures.

Par **VictoireLB**, le **10/10/2017 à 16:41**

Le but n'est pas forcément une condamnation, mais au moins qu'elle arrête. Une plainte pourrais peut être la calmer ou avoir l'effet inverse, ce que je crains effectivement.rnJe vous remercie pour vos réponses, il ne me reste plus qu'à me décider.

Par **morobar**, le **11/10/2017 à 08:58**

[citation]il n'y aura plus d'état d'âme pour faire témoigner les personnes qui ont entendu les injures.[/citation]rnPas besoin, l'article cité est clair, c'est la simple mise en mouvement de l'action publique, par le dépôt d'une plainte auprès de la police/justice qui constitue le délit.

Par **jos38**, le **11/10/2017** à **08:59**

bonjour. le mieux serait de la prendre "entre 4 zyeux" et de lui dire que vous avez des témoignages écrits de ses insultes -même si c'est faux -et que si elle récidive, vous portez plainte. ça devrait la calmer

Par **SJ4**, le **11/10/2017** à **09:13**

[citation]Pas besoin, l'article cité est clair, c'est la simple mise en mouvement de l'action publique, par le dépôt d'une plainte auprès de la police/justice qui constitue le délit.[/citation]rnrnil y a 2 éléments principaux pour la dénonciation calomnieuse : une dénonciation, une calomnie.rnvous parlez du premier élément, la dénonciation. il est incontestable qu'en cas de plainte, il y a dénonciation.rnrnmais il faut que cette dénonciation soit faite de mauvaise foi pour qu'il y ai calomnie.

Par **morobar**, le **11/10/2017** à **09:32**

C'est hélas le cas lorsque les témoins se défilent, ne se souviennent plus...rnC'est comme le fisc, votre bonne foi est toujours présumée, c'est pour cela que vous ne prenez que 10% de majoration.

Par **VictoireLB**, le **11/10/2017** à **10:08**

jos38 "bonjour. le mieux serait de la prendre "entre 4 zyeux" et de lui dire que vous avez des témoignages écrits de ses insultes -même si c'est faux -et que si elle récidive, vous portez plainte. ça devrait la calmer"rnrnEffectivement, je pense que c'est la meilleur solution, et j'ai des témoignages écrits pour le coup